

## **AVIS PUBLIC**

### **Assemblée de consultation**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU' :

une **assemblée de consultation publique** relative aux modifications apportées au schéma d'aménagement par le projet de règlement numéro 469.9-2019 aura lieu le 17 octobre 2023 à 16 h 30 à la salle du Conseil de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

En conformité des dispositions de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité régionale de comté de Joliette publie le présent résumé du projet de règlement numéro 469.9-2019 relatif à la modification au schéma d'aménagement adopté par résolution lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 septembre 2023.

**RÉSUMÉ :** le **règlement numéro 469.9-2019** a pour but d'apporter des changements à la suite de l'analyse des refontes municipales. De façon plus précise, l'ensemble des Municipalités et Villes devront modifier leur réglementation d'urbanisme, notamment le règlement de zonage, afin que celle-ci inclue les diverses dispositions qui les concernent. Elles touchent notamment les réseaux de motoneiges et quads, les milieux humides, les usages commerciaux et de service para-industriels, le commercial et de service en affectation industrielle catégorie 1, les centres équestres, les usages commerciaux et de service associés à l'habitation, les définitions relatives aux rives, littoral, zones inondables, les îlots déstructurés et des cartes à corriger. Toute autre modification réglementaire pour assurer la concordance devra également être effectuée.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité et ville faisant partie du territoire de la MRC de Joliette et à la MRC, au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 27 septembre 2023.



Nancy Fortier

Directrice générale et greffière-trésorière